

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 3 juin 2025

Objet : Arrêté relatif à la concertation préalable pour le réaménagement des rues du Mas Bourrienne et du Moulin Gué à Couzeix et Limoges

26732

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 103-2 et R. 103-3.

Le règlement n°121 du conseil communautaire du 18 décembre 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place une concertation en raison de la réalisation d'un investissement majeur dans une partie urbaine d'un montant supérieur à 1 000 000 €, et contribuant à la création de nouveaux logements et à la modification d'espaces écopaysagés existants.

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les modalités d'organisation de la concertation préalable prévues par le règlement n°121 du conseil communautaire du 18 décembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Il sera mis en place par Limoges Métropole, du mardi 27 juillet 2025, 09h30 au dimanche 12 août 2025, 17h00, une concertation préalable relative au réaménagement des rues du Mas Bourrienne et du Moulin Gué à Couzeix et Limoges.

ARTICLE 2 : Le dossier relatif à la concertation préalable mise en place sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation au siège de la Communauté Urbaine, à la mairie de Couzeix et à l'ancienne Mairie de la Ville de Limoges Est - La Vignette - La Bastille, pendant les jours et heures énoncés ci-dessous.

Au siège de Limoges Métropole, situé au 27 rue Bernard Palissy, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Mairie de la commune de Couzeix, située 176 avenue de Limoges, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.


Ancienne Mairie de la Ville de Limoges Est - La Vignette - La Bastille, située Place du Fléage, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du mardi au vendredi de 09h30 à 12h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté urbaine Limoges Métropole (www.limoges-metropole.fr). Toute personne pourra pendant toute la durée de la concertation préalable, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier de concertation auprès du Président de la Communauté urbaine Limoges Métropole au siège de la Communauté urbaine 27 rue Bernard Palissy, CS 23008, 87022 Limoges Cedex 1.

ARRÊTÉ

Arrêté relatif à la concertation préalable pour le réaménagement des rues du Mas Bourrienne et du Moulin Gué à Couzeix et Limoges

1 DOCUMENT - Publié le 3 Juin 2025

 26732.pdf
(.pdf, 316,4 Ko)

 TÉLÉCHARGER